

RÈGLEMENT DE L'OFFRE PARRAINAGE BLUE SELECT

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Pourra être considéré comme Parrain toute personne physique majeure et capable juridiquement. Pourra être considéré comme Filleul toute personne physique majeure et capable juridiquement, distincte du parrain, désireuse de faire réaliser un projet de travaux par BLUE SELECT

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT ET DESCRIPTION DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

La personne désirant devenir Parrain informe son Filleul de son intention de le parrainer et obtient son accord pour cela. Il peut alors communiquer à BLUE SELECT les coordonnées complètes de son filleul et les siennes en remplissant le formulaire de parrainage présent sur le site Internet www.blue-select.fr . Ne pourront être considérés comme Parrain et Filleul au sens de cette offre que les personnes rentrant dans le cadre des définitions ci-dessus, des conditions ci-dessous et dont les coordonnées ont été valablement saisies sur ledit formulaire.

ARTICLE 3 : VALIDATION DE L'OFFRE

Le Parrainage sera validé à l'achat par le Filleul d'une prestation BLUE SELECT liée à son projet de travaux. Les bénéficiaires du parrainage seront informés de cette validation suite à la facturation et au règlement de la prestation BLUE SELECT.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE L'OFFRE PARRAINAGE

4.1. Cette offre de Parrainage est valable offre valable jusqu'au 31 décembre 2014.

4.2. Cette offre de parrainage n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles BLUE SELECT

4.3. Conformément aux définitions de l'article 1, aucune personne morale ne pourra être Parrain ou Filleul. Le Filleul ne doit pas être sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice.

4.4. Les salariés, et entreprises partenaires de blue select ne peuvent pas bénéficier de l'offre de Parrainage que ce soit en tant que Parrain ou en tant que filleul.

4.5. BLUE SELECT se réserve le droit de refuser tout parrainage qui lui semblerait litigieux.

4.6. BLUE SELECT se réserve la possibilité de modifier le règlement ou de mettre fin à tout moment à l'offre de parrainage sans préavis et moyennant la diffusion d'une information dans la rubrique « Parrainage » de son site internet www.blue-select.fr

ARTICLE 5 : DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à : BLUE SELECT 101 BLD ROGER SALENGRO 93190 LIVRY GARGAN.

Ces informations sont destinées à BLUE SELECT et sont nécessaires au traitement du parrainage. BLUE SELECT s'engage expressément à ce que les données personnelles du parrain et du filleul ne soient pas utilisées à des fins publicitaires ou extérieures à l'opération de parrainage.